

Rapport n°3 :**Informations sur les élections**

Rapporteur (s) :	Dominique GREVEY Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	Emmanuel PARIS – Responsable des affaires juridiques
Séance du Conseil d'administration	16 septembre 2020

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Se sont réunis le 7 septembre 2020 les membres du comité électoral consultatif d'UBFC, statuant sur les modalités d'organisation du scrutin.

Le tableau suivant reprend le calendrier électoral.

SCRUTINS DE NOVEMBRE 2020

Echéancier	Opérations électorales
Mardi 30 juin	Première réunion du Comité électoral consultatif (CEC) portant sur le report du scrutin initialement prévu le 24 mars 2020.
Lundi 7 septembre	Réunion du CEC portant sur la décision d'organisation du scrutin et en particulier sur la proposition de calendrier électoral.
Mardi 15 septembre	Date prévisionnelle d'affichage, notamment dans toutes les composantes des membres, des listes électorales et de la décision d'organisation du scrutin.

Mardi 13 octobre	<p>Date limite d'affichage, notamment dans toutes les composantes des membres, des listes électorales et de la décision d'organisation du scrutin.</p> <p>Date la plus tardive à partir de laquelle débute :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La campagne électorale.
<p><i>Dès publication des listes électorales, de la décision d'organisation du scrutin et de convocation des électeurs,</i></p> <p>Au plus tard le mardi 15 septembre</p>	<p>Date limite de début d'enregistrement de dépôt des candidatures accompagnées (éventuellement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des "maquettes" de bulletins de vote ; - des "maquettes" des professions de foi ; - des propositions de désignation d'assesseurs.
Mardi 20 octobre 12H00	<p>Date limite de dépôt des candidatures accompagnées (éventuellement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des "maquettes" de bulletins de vote ; - des "maquettes" des professions de foi ; - des propositions de désignation d'assesseurs.
Mercredi 21 octobre 10h00 UBFC Siège – SDR n°1	<p>Date limite de réunion du Comité électoral consultatif (CEC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statuant sur l'inéligibilité éventuellement constatée d'un ou plusieurs candidats ; - Organisant le tirage au sort de l'ordre de présentation des listes.
Vendredi 23 octobre 12H00	<p>Date limite de rectification d'une liste afin de remédier à une inéligibilité constatée.</p> <p>Un jour franc après l'information du délégué de la liste concernée, soit le vendredi 23 octobre si l'information est faite le mercredi 21 octobre à l'issue de la réunion du comité électoral consultatif.</p>
Vendredi 23 octobre 14H00	<p>Date limite du délai de correction par le délégué de la liste concernée de la proposition de matériel électoral qui lui a été faite.</p> <p>La réponse, comme la demande, se réalisent par voie électronique.</p>

Mardi 27 octobre 17H00	Date limite de dépôt d'une demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnes n'y figurant pas de plein droit.
Mercredi 28 octobre 17H00	Tirage au sort éventuel des noms des assesseurs, si leur nombre proposé est supérieur à six.
Lundi 2 novembre 12H00 - Vendredi 6 novembre 18H00	<u>Jours du scrutin</u> - Vote jusqu'au vendredi 6 novembre 18H00 - Dépouillement électronique à partir de 18H30 (Salle de réunion n°1 – UBFC Siège)
Lundi 9 novembre 2020 09H00 UBFC – Siège SDR n°1	<u>Éventuelle</u> réunion du comité électoral consultatif statuant sur les résultats du scrutin.
Lundi 9 novembre 18H00	Date limite de <u>proclamation</u> par l'Administrateur provisoire d'UBFC des résultats des élections et affichage de ces derniers.
<i>Au plus tard le 5^{ème} jour après la proclamation des résultats</i>	Date limite du dépôt, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) siégeant au tribunal administratif de Besançon, d'un recours éventuel tendant à l'annulation des élections.

Il a été proposé que le conseil d'administration se réunisse :

- Le 12 novembre pour la désignation des personnalités extérieures ;
- Le 26 novembre pour l'élection à la présidence de l'établissement.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre connaissance des informations électorales.